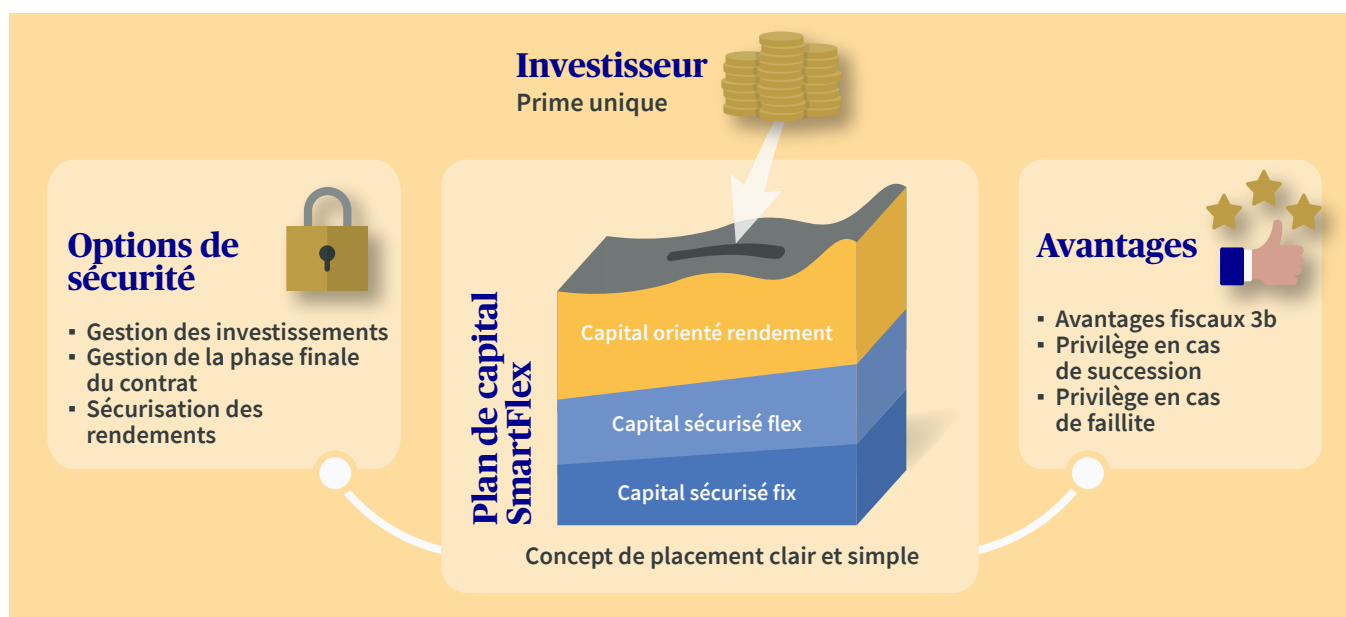


Placement financier intelligent assorti d'avantages fiscaux

Le plan de capital SmartFlex vous permet d'investir votre argent dans une assurance de capital de manière simple et sûre. Vous pouvez le personnaliser, le modifier de façon flexible et recourir à des options de sécurité gratuites.

En tant qu'assurance de capital du pilier 3b, cette formule est optimale pour la planification de votre retraite et de votre succession étant donné ses avantages fiscaux et ses privilèges en cas de succession ou de faillite.



Aperçu du plan de capital SmartFlex

	Smart (choix)	Flex (souplesse)
Répartition des investissements	Vous déterminez le montant de votre placement qui sera investi en actions dans le capital orienté rendement et le montant qui sera placé dans le capital sécurisé. S'agissant du capital sécurisé, vous avez le choix entre la formule «fix» (placement fixe avec intérêt préférentiel) et la formule «flex» (réallocation possible dans le capital orienté rendement).	Vous pouvez effectuer à tout moment des réallocations entre le capital orienté rendement et le capital sécurisé.
Thèmes de placement	Vous pouvez choisir parmi quatre thèmes de placement en actions: «Suisse», «Monde», «Durabilité», «Tendances d'avenir» et «Dividendes». Tous les investissements se font en actions.	Il est possible de changer de thème de placement à tout moment sans frais.
Options de sécurité	Gestion des investissements: l'investissement échelonné du montant engagé permet de réduire le risque de placement. Sécurisation des rendements: les produits des placements (distributions émanant de fonds) sont versés dans le capital sécurisé. Gestion de la phase finale du contrat: afin de réduire votre risque de placement vers la fin du contrat, le capital orienté rendement est progressivement transféré dans le capital sécurisé flex.	Vous pouvez activer ou désactiver gratuitement les options «Sécurisation des rendements» et «Gestion de la phase finale du contrat» pendant toute la durée de ce dernier.

Avantages

Avantages fiscaux	Les dividendes et les intérêts ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu. Le versement est exonéré d'impôt si les critères suivants sont remplis: - Conclusion du contrat avant l'âge de 66 ans - Durée du contrat: 10 ans minimum - Versement à partir de 60 ans au plus tôt - Le preneur ou la preneuse d'assurance est la personne assurée
Privilège en cas de succession	En cas de décès, les prestations d'une assurance de capital n'entrent pas dans la succession et sont versées directement aux bénéficiaires.
Privilège en cas de faillite	Si le conjoint / la conjointe ou les descendants sont bénéficiaires en cas de décès, la valeur de rachat est soustraite aux créanciers.
Services	Vous pouvez consulter à tout moment les détails de votre contrat et l'évolution de votre thème de placement sur le portail clientèle myAXA. Il est également possible de modifier en ligne les placements et les options de sécurité (notamment le thème de placement et les sécurisation des revenus).

Prestations et conditions

Durée du contrat	Pilier 3a: 7 – 30 années Pilier 3b: 10 – 30 années
Versement	À l'échéance du contrat: l'avoir contractuel (capital orienté rendement et capital sécurisé) En cas de décès: au moins l'avoir contractuel
Versement anticipé	Pilier 3a: versement possible de la valeur de rachat, p. ex. dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL). En l'absence de motif légal de résiliation, le montant peut être transféré sur un compte 3a ou à la caisse de pension. Pilier 3b: le versement de la valeur de rachat est possible à tout moment.
Nantissement	Un nantissement est possible. Dans le pilier 3a, uniquement dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement.
Financement	Pilier 3a: prime unique, à partir de CHF 15'000 Pilier 3b: prime unique, à partir de CHF 25'000
Examen de santé	Pas d'examen de santé jusqu'à un montant de placement de CHF 1 million
Sécurité du placement	Avoir sécurisé: en cas de faillite d'AXA, l'intégralité de votre avoir est sécurisée. Risque de placement réduit: la partie investie du capital orienté rendement est soumise aux fluctuations du marché. Mais le risque est réduit grâce à une large diversification des investissements et à un long horizon de placement.
Type d'assurance	Assurance-vie susceptible de rachat dont une partie est liée à des fonds de placement et qui verse des prestations en capital en cas de vie et en cas de décès



Pour en savoir plus sur le plan de capital SmartFlex, veuillez consulter: [AXA.ch/plan-capital](https://www.axa.ch/plan-capital)

Vous trouverez de plus amples informations sur le produit, les risques et les coûts dans la feuille d'information de base. Celle-ci est à votre disposition sur [AXA.ch/smartflex](https://www.axa.ch/smartflex).